

Le 4 juin 2026

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le jeudi 4 juin 2026, à 18 h, à l'église, située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Sarrazin, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Catherine Simard, Julie Nadon, Christine Bush et Bernard Côté. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

La conseillère, Madame Nicole Tétreault et le conseiller, Monsieur Daniel l'Heureux sont absents.

Monsieur Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en matière d'aide et de soutien à la Municipalité en gestion municipale;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

ATTENDU QUE le quorum étant atteint, monsieur le maire, Alexandre Sarrazin, président de la séance, ouvre la présente assemblée extraordinaire à 18 h.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* le 2 juin 2026.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution
2026-06-174
Acceptation
de l'ordre du
jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture

Il est proposé par la conseillère Catherine Simard
Et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2026-06-175
Demande au
MAMH

4. Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en matière d'aide et de soutien à la Municipalité en gestion municipale

ATTENDU QUE l'ensemble du Conseil municipal est composé d'élu.e.s ayant moins d'un an d'expérience à leur fonction;

ATTENDU QUE l'ensemble des élu.e.s désirent se prévaloir de l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien à la municipalité en gestion municipale;

ATTENDU QUE les objectifs principaux sont de :

- Prévenir les conflits et les problèmes de fonctionnement;
- Favoriser une saine gestion des fonds publics au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'ensemble des élu.e.s désirent partager et échanger sur certains enjeux, notamment :

- Le fonctionnement du conseil municipal;
- Le rôle des élu.e.s et celui du maire;
- Le rôle de la direction générale et des officiers municipaux;
- L'éthique et la déontologie;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la direction générale à requérir l'aide du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de se prévaloir de l'accompagnement de ce dernier dans le cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien à la Municipalité en gestion municipale.

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en leur absence, la mairesse suppléante et la directrice générale adjointe, soit autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

ADOPTÉE

Période de questions **5. Période de questions**

Résolution 2026-06-176 **6. Levée de la séance**

Levée de la séance Il est proposé par la conseillère Catherine Simatd Et résolu unanimement

QUE cette séance soit levée à 18 h 02.

ADOPTÉE



Alexandre Sarrazin
Maire



Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier

